



Bruges

2023-PERM-116
DAJCPC / BT/QBC/MP

Arrêté du maire portant délégation de signature à Marine PRIVAT, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Ressources

Le Maire de la Commune de Bruges (33520),

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-19 qui confère au Maire le pouvoir de donner délégation de signature au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques et aux responsables de services communaux,
- **CONSIDERANT** que dans le cadre de ses fonctions, Madame Marine PRIVAT, Directrice Générale Adjointe, est amenée à signer, délivrer et viser toutes sortes de documents,
- **CONSIDERANT** les besoins constatés pour l'exécution des actes courants et l'intérêt d'une bonne administration de la collectivité,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté n°2020-PERM-68 du 2 décembre 2020 portant délégation de signature à **Madame Marine PRIVAT, Directrice Générale Adjointe en charge des ressources**, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

ARTICLE 2

Madame le Maire donne, sous son contrôle et sa responsabilité, à **Madame Marine PRIVAT, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Ressources**, délégation de signature pour les missions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Bordereaux, récépissés, attestations administratives,
- Certification matérielle et conforme des délibérations et arrêtés,
- Paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- Attestations d'affichage,
- Délivrance des expéditions de ces registres,
- Bordereaux d'archives (visa d'élimination etc.),

Attestation de travaux pour les entreprises / de références,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230724-ARR-2023-116-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023



Bruges

- Note globale sur l'organisation et le fonctionnement des services,
- Saisine d'un avocat et suivi des actes de l'avocat,
- Déclaration de sinistre assurances,
- Dépôt de plainte (en cas d'absence de Mme le Maire ou de l'adjoint ayant reçu délégation)

FINANCES :

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- Devis bon pour accord valant engagement,
- Engagement et signature des bons de commandes de fonctionnement dans la limite d'un montant unitaire maximum de 1500 €,
- Engagement et signature des bons de commande d'investissement dans la limite d'un montant unitaire maximum de 1500€.

RESSOURCES HUMAINES :

En cas d'absence ou d'empêchement des cadres des services communs du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole ayant reçu délégation, Madame Marine PRIVAT peut signer les actes relatifs à :

- Attestation d'emploi,
- Certificats administratifs,
- Attestations employeur pôle emploi,
- Convocations des agents aux visites médicales ou expertises médicales,
- Demandes de justificatifs pour les dossiers administratifs,
- Les demandes de pension de retraite à la Caisse de Retraite,
- Les courriers de convocation aux entretiens
- Les courriers de réponses négatives aux demandes d'emplois et de stages,
- Les courriers de notification du compte épargne temps
- Les états détaillés du service
- Les ordres de mission des agents
- Les demandes d'octroi et de renouvellement de télétravail
- Les évaluations professionnelles des agents et des évaluations annuelles,
- Les conventions de stage non rémunéré,

FUNERAIRE :

- Autorisation de transport de corps sans mise en bière
- Autorisation de transport de corps après mise en bière
- Autorisation de soins de conservation
- Autorisation d'inhumation ou de crémation
- Autorisations d'exhumation,
- Autorisations de travaux,
- Correspondances avec les opérateurs funéraires pour pénétrer dans les cimetières,
- Correspondances pour la vente de concessions



Bruges

VOIRIE - URBANISME :

En cas d'absence du Directeur des Services Techniques, Madame Marine PRIVAT peut signer les actes relatifs à :

- la délivrance et signature des autorisations de travaux de voirie en demi-chaussée d'une durée inférieure à 48h.
- la fermeture des terrains, salles et équipements municipaux pour mise en sécurité et /ou urgence liées à la préservation du patrimoine.

ETAT CIVIL :

- Délivrance actes état civil,
- Apposition de mentions,
- Réception des déclarations,
- Rédaction des actes,
- Audition de mariage,
- Délivrance livret de famille et duplicata,
- Certificat de célibat,
- Changement de nom de famille,
- Changement de prénom,
- Rectification des erreurs ou omissions purement matérielles,
- Enregistrement des PACS

ELECTIONS :

- Attestation d'inscription sur les listes électorales,
- Récépissé dépôt d'inscription sur les listes électorales,
- Statuer sur les demandes d'inscriptions sur les listes électorales

AFFAIRES GENERALES :

- Légalisation des signatures,
- Attestation d'accueil,
- Attestation dépôt attestation accueil,
- Imprimés de recensement citoyen,
- Liste annuelle de recensement,
- Bilan annuel des attestations d'accueil,
- Attestation de départ à l'étranger,
- Certificat de vie.

Elle peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes, conformément à sa délégation définie ci-dessus.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et notifié conformément aux **textes en vigueur**. Une ampliation sera adressée à :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230724-ARR-2023-116-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023



Bruges

- Monsieur le Préfet de la Gironde, représentant de l'Etat,
- Monsieur le Trésorier Public de la Ville,
- L'intéressé pour notification.

ARTICLE 4

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité : d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire, étant entendu que le silence de l'administration vaudra décision tacite de rejet, et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bruges, le 13 juillet 2023



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

Signature originale de Madame Marine PRIVAT :